Mairie de Louchats
1 place du Souvenir
33125 LOUCHATS
05 56 88 51 42
secretariat@louchats.fr

Louchats le 21 juillet 2025

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
16 juillet 2025

Date de la convocation du conseil municipal : **Le 10 juillet 2025**

Présents : Mme BRANA Alizée, Mme BOULET Corinne, M. COTTEN Loïc, Mme DARNIS Marlène, Mme DARRIEUSSECQ Macha, M. DEVIN Pierre-André, M. KERKOUR Rachid, Mme MARTIN Marie-Christine, M. ROUQUIÉ Jean-Luc, M. VIGUIÉ Marc.

Absents: Mme BIXEL Corinne a donné pouvoir à Mme BRANA Alizée,
M GRISI Bruno a donné pouvoir à M. COTTEN Loïc,
Mme MOLINERO Marie-Carmen a donné pouvoir à M. VIGUIÉ Marc,
Mme DEKENS Angélique,

Secrétaire de séance : MARTIN Marie-Christine,

La séance est ouverte à 20h30.

Mme MARTIN Marie-Christine est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

Le compte-rendu de la séance précédente du 20 juin 2025 a été envoyé à tous les élus qui n'ont formulé aucune remarque sur le document. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour confirmer l'absence de remarque sur ce document.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

La répartition en classes d'âge des enfants scolarisés en 2025 – 2026 nous oblige à créer deux classes de maternelle pour assurer une répartition harmonieuse des effectifs.
1 classe petite section et moyenne section effectifs 20
2 classe grande section cours préparatoire et cours élémentaire 1ère année effectifs 20
3 classe cours élémentaire 2ème année et les deux cours moyens effectifs 22

La classe 1 aura une ATSEM en permanence Mme Havret
La classe 2 aura une ATSEM le matin de 8h30 à 11h30 soit un renforcement de 12 heures de travail en période scolaire pour un personnel de mairie a priori Ophéline Jolibert.

Le poste actuel d'Ophéline est un CDD de remplacement positionné sur le poste de Martine Canete. Ce poste sera fermé officiellement fermé le 31 août 2025 suite à son départ en retraite.
La collectivité a obligation de créer un nouveau poste d'adjoint technique. Dans un premier temps ce poste sera contractuel sur un à deux ans. Son temps horaire sera adapté aux fluctuations des effectifs des enfants scolarisés et de l'obligation de maintenir deux classes de maternelles.
Il est fixé pour cette première année à 31/71 heures hebdomadaires en annualisation du temps de travail ;

Adopté à l'unanimité

Délibération modification cautionnement de la location de la salle des fêtes

La précédente délibération prise au printemps 2023 a fixé les tarifs et en particulier le coût de l'entretien de la salle des fêtes après location.

Ils s'articulaient selon le principe ci-dessous :

150,00 € la location de la Salle des Fêtes pour les Louchatais,
400,00 € la location pour les personnes extérieures,
Une caution « location » à 300,00 € et une caution « ménage » à 30,00 €.

Pour la partie caution et ménage les procédures de paiement actuelles requièrent l'établissement préalable d'un SEPA par la mairie qui en cas de détériorations établira une facture et mettra en œuvre la procédure de recouvrement par SEPA.

Il est donc nécessaire de remodeler le texte de la délibération prise en 2023 pour l'adapter à ces nouvelles procédures.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Affaire des TAGS sur les bâtiments techniques de la commune

Monsieur le Maire explique qu'après enquête l'auteur des tags a été identifié. Sa Maman a été reçue en mairie pour faire un point de situation sur l'environnement familial et le comportement du jeune garçon.

Consciente du délit de son enfant elle souhaite que sous sa responsabilité, il procède à la remise en état des murs qu'il a dégradés. Elle a expliqué que passionné de cuisine, il a commencé depuis quelques jours une formation en apprentissage en alternance dans un restaurant du département et à l'école hotellière de Toulouse. Elle espère beaucoup de ce changement de vie pour mettre son fils sur une trajectoire positive

Le jeune garçon a été reçu en mairie par Monsieur le Maire et son 2ème adjoint. Il regrette son geste qui pour lui était l'expression de son mal être personnel face au génocide de Gaza. Sur le moment il n'a pas pris conscient de l'aspect délictueux de ce geste il avoue une passion pour le « Street art ».

Il accepte de procéder à la réparation de ses dégradations. Le maire et son adjoint lui ont proposé de décorer le container de l'école en réalisant des fresques destinées aux enfants de l'école sur des thèmes définis et contrôlés par la commission enfance jeunesse de la commune.

Un rendez-vous a été pris avec lui pour faire un point sur sa situation personnelle et

professionnelle à la fin du mois de septembre.

Le maire a pris contact avec l'AMG pour connaitre le contour réglementaire de l'application à un mineur d'une forme de travail d'intérêt général. Il n'a à ce jour pas de réponse définitive de cette instance.

Entretien des locaux de l'école

Deux membres de la commission enfance jeunesse ont réalisé un contrôle des locaux à la suite des travaux d'entretien de fin d'année. Les locaux sont très bien entretenus par le personnel de la mairie qui en a la charge. Certains locaux ou équipements nécessitent des réparations ou entretien spécifiques qui seront réalisés pour la plupart cette été.

Salle des fêtes

Dans le cadre de la location de la salle des fêtes un certain nombre de locataires utilisent des barbecues ou planchas. Ils les placent dans des endroits divers qui provoquent la destruction de la pelouse en plusieurs points. Le maire va étudier avec ses adjoints une solution pour réglementer l'usage de ces deux moyens de cuisson afin éviter le risque incendie mais aussi la multiplication des emplacements dévolus à leur mise en œuvre.

Pour la prochaine gazette si possible après la rentrée il faudrait réaliser un article sur la prévention des addictions aux stupéfiants

Voire d'autres sujets en particulier sur l'évolution des procédures de paiement en mairie, le règlement de l'école et du périscolaire, l'inscription sur les listes électorales, etc

La séance est levée à 23h.

Marc VIGUIÉ
Maire de Louchats

Mme Martin Marie Christine